











### Les dépendances

Les dépendances sont situées sur la parcelle référencée n°50 sur le plan annexé, divisées en deux parties.

Il s'agit d'un bâtiment en pierres avec joints ciment, une toiture plaques fibrociment avec de l'amiante.





### Le cellier :

L'accès s'effectue par une porte en bois.

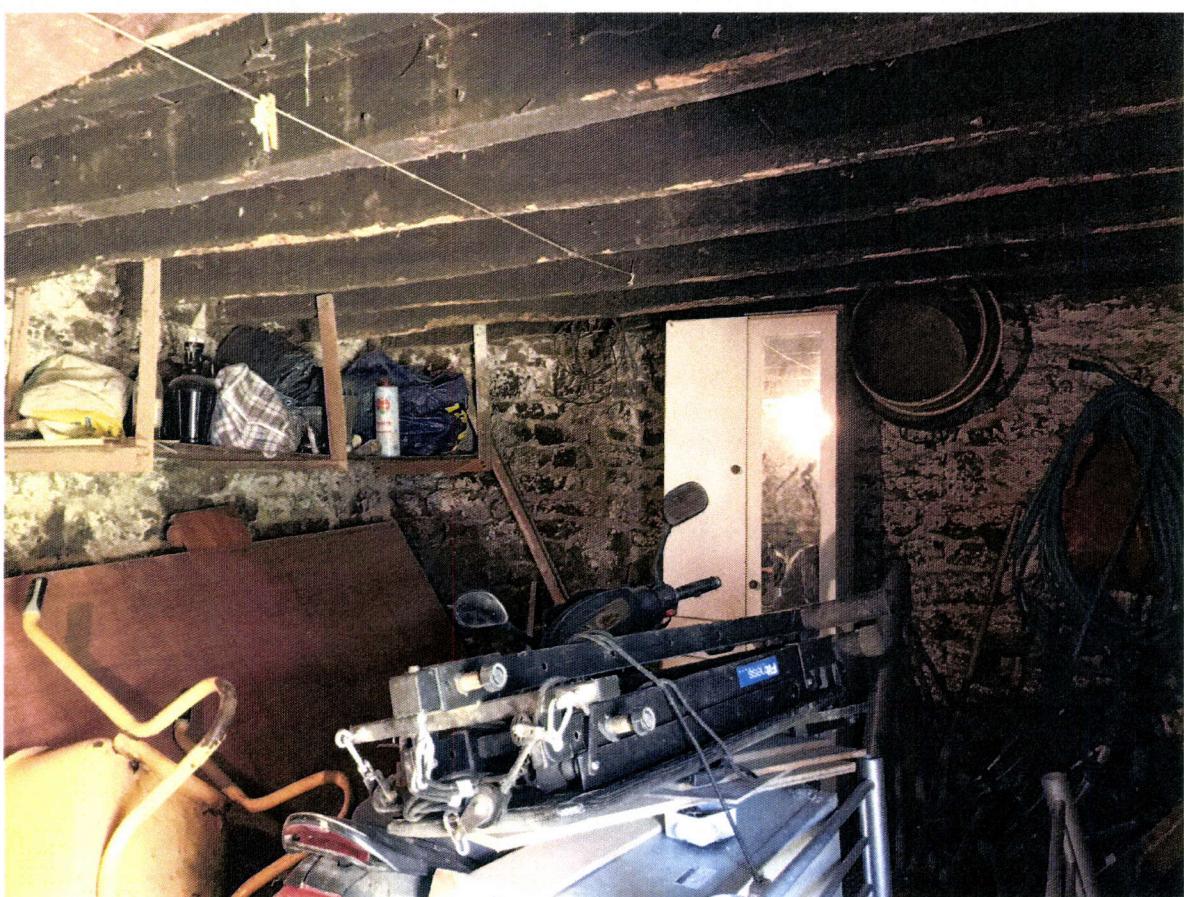
Dans cette pièce, le sol est en terre, à l'état brut.

Les murs sont en pierres, à l'état brut.

Je constate la présence d'un four à pain.

Cette pièce est fortement encombrée. Elle comporte un plancher haut en bois dont la solidité semble précaire.

L'équipement est constitué d'un interrupteur électrique, une prise électrique, une arrivée électrique au plafond pour l'éclairage.



### L'atelier :

On accède à cette pièce de la dépendance par une grande porte en bois avec verrou.

Le sol est recouvert d'un ciment vétuste avec des traces d'hydrocarbures.

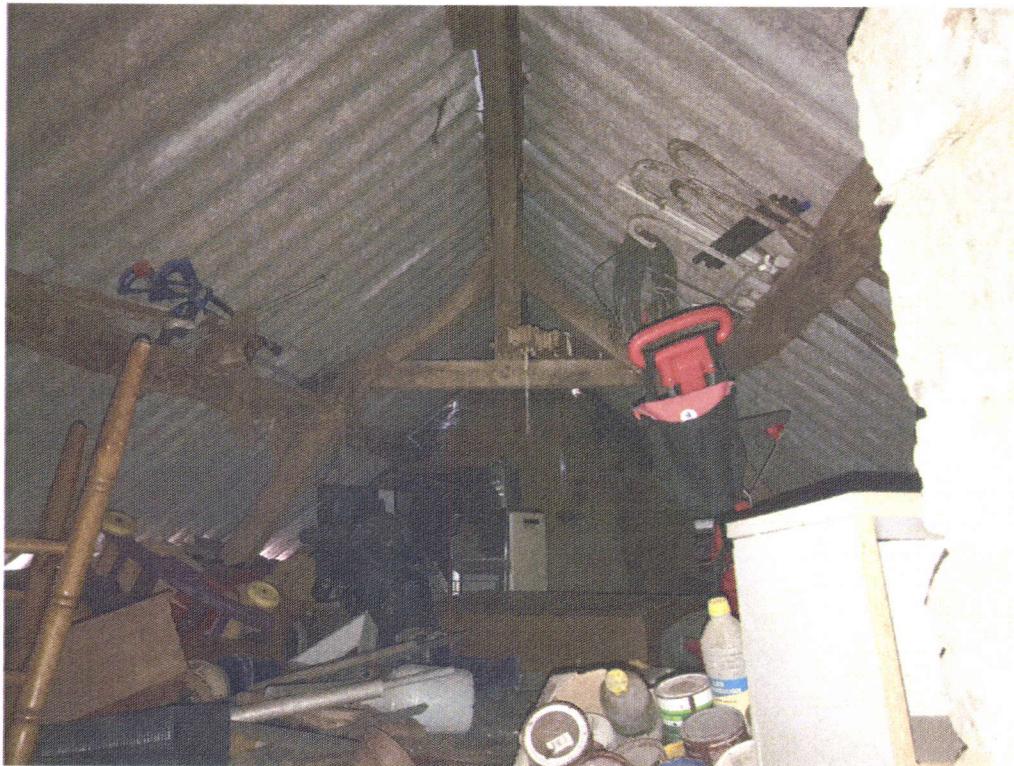
Les murs sont à l'état brut, en pierres avec joints ciment.

L'équipement est constitué :

- D'une prise électrique, d'un interrupteur électrique, d'une arrivée électrique pour l'éclairage ;



Un escalier en bois qui permet d'accéder à l'étage, dans les combles, dans le grenier de la dépendance. L'ensemble est à l'état brut, plancher bois et toiture plaques fibrociment apparentes.



Monsieur TEIXEIRA MORTERA me présente **un contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif**.  
Cette attestation **en date du 2 janvier 2018 rend un avis de non-conformité**.  
Cet avis est annexé au présent procès-verbal de constat.

Monsieur TEIXEIRA MORTERA occupe seul ce logement.

**Le bien immobilier n'est affecté d'aucun bail.**

**Le terrain :**

Le terrain à usage de jardin se trouve sur la parcelle cadastrée section ZY n°31.

On accède au terrain par un chemin en terre, il s'agit d'un chemin communal.

Le terrain est constitué d'un jardin délimité par une clôture grillagée et l'entrée s'effectue par un vieux portail PVC.

Le terrain est en herbes, il comporte un potager et des petits cabanons et une serre dessus.

